



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 16481

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le renforcement de la pratique sportive dans les universités françaises. En effet, la pratique de l'éducation sportive au sein des universités est aujourd'hui peu développée en France par rapport à ses voisins européens. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les pistes envisagées pour développer ces pratiques au sein des universités françaises.

Texte de la réponse

Il est effectivement constaté que la pratique du sport à l'université est très peu développée en France au regard de pays voisins. Ainsi, seuls moins de 20 % des étudiants déclarent pratiquer régulièrement un sport dans leur université, bien que près de 70 % d'entre eux expriment le désir de le faire. Les causes de la désaffection de la pratique sportive à l'université sont nombreuses et connues : faible intégration de la pratique sportive, qu'elle soit obligatoire ou optionnelle, au cursus de formation choisi, multiplicité des acteurs du sport universitaire ; absence d'implication des étudiants dans les structures sportives ou encore ancienneté de la réglementation qui régit ces mêmes structures. Afin de donner au sport une place centrale et répondre aux attentes des étudiants, une mission sur le développement du sport universitaire a été confiée à Stéphane Diagana, président de la ligue professionnelle d'athlétisme et à Gérard Auneau, professeur à l'université Toulouse 3. L'objet de cette mission est de proposer plus de sport aux étudiants qui pourrait être validé dans leurs cursus, et d'encourager la pratique sportive en parallèle aux études dans un souci de santé publique. Plusieurs pistes de travail ont ainsi été définies aux deux rapporteurs dans leur lettre de mission : identifier la place et le rôle des étudiants dans le sport universitaire en proposant les moyens de les associer au développement de la pratique sportive universitaire et de les impliquer dans la gestion des services ou des associations en charge du sport universitaire ; réfléchir, dans le cadre du plan licence, à la place du sport dans les cursus universitaires en étudiant les modalités de sa généralisation à tous les étudiants ; établir un état des lieux précis des installations sportives universitaires en proposant des modalités d'utilisation optimisées et équilibrées entre les différentes pratiques qui prennent en compte les complémentarités possibles avec les collectivités locales ainsi que des recommandations en matière de rénovations et des constructions nouvelles nécessaires ; étudier, dans le cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux responsabilités et aux libertés des universités, les modalités de financement stables et pérennes du plan de développement du sport à l'université, enfin, proposer un dispositif permettant de promouvoir la conciliation entre le sport de haut niveau à l'université et la poursuite des études. Les conclusions du rapport sont attendues pour la fin du mois de mai 2008.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16481

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1120

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4043